

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONVOCACTION :

27/02/2018

AFFICHAGE :

27/02/2018

Conseillers en

exercice : 19

Présents : 17

L'an deux mil dix-huit,

Le mercredi sept mars à vingt heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERRICHILLO William, Maire.

Votants : 18

PRESENTS : MM et MMES BERRICHILLO, VILLETTE, BRESSANELLI, MARTINS, DELOMME, FISCHER, MARTINI, LOUREIRO, CORDIN, GRAZIANI, TARGET, FAVRE, CLOUP, DUPERRIER, BLANCHARD, DILLMANN, PARIS

ABSENT EXCUSE : M. MASSON pouvoir donné à M BERRICHILLO

Mme PICAUVET

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTINI

DETR 2018

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de la DETR 2018, l'Etat peut financer à hauteur de 50 % du montant HT des travaux concernant notamment les écoles.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose les trois opérations suivantes pour l'école Simone Soumier :

1/ remplacement de la porte d'entrée	3 572,33 € HT
2/ remplacement de 16 fenêtres de classe au RDC	25 329,59 € HT
3/ remplacement des 6 fenêtres de la salle des maîtres à l'étage	9 153,13 € HT

Soit un total de 38 055,05 € HT

Le montant de la subvention à solliciter s'établit donc à 19 027,52 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le maire a sollicité l'Etat pour obtenir une subvention de 19 027,52 € au titre de la DETR 2018 et à signer tous les actes s'y afférant.

AUTORISATION DE DEMANDE DE DROITS

AUPRES DE LA CAF DE L'ESSONNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne permet de signer des conventions pour l'obtention de subventions.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le maire a sollicité la CAF de l'Essonne pour bénéficier des subventions de fonctionnement telles que la prestation de service ordinaire (PSO) et l'aide spécifique aux rythmes éducatifs (ASRE) et a signer toutes pièces s'y rapportant.

La séance est levée à 22h30